

Chapitre 12 : la place de l'Union européenne dans l'économie globale - plan

Objectifs principaux du chapitre :

- mettre en évidence l'originalité de la construction européenne,
- montrer que l'union monétaire suppose la mise en place de politiques communes aux États de la zone euro,
- décrire les difficultés de la coordination des politiques économique au sein de l'Union européenne.

I. L'Union européenne, une intégration singulière

De toutes les zones d'intégration régionales comme l'ALENA ou le MERCOSUR, l'Union européenne est celle qui constitue l'expérience la plus originale et la plus aboutie. L'Union européenne n'est pas seulement une zone de libre-échange, elle est véritablement un marché commun et certains États membres se sont même dotés d'une monnaie unique. Les avantages attendus de cette union économique et monétaire sont nombreux : élimination des politiques de dévaluation compétitive qui ont longtemps parasité les relations commerciales entre les pays européens, diminution des coûts de transaction, intensification de la concurrence, nouvelles opportunités d'emprunt et de placement, etc. Progressivement, l'approfondissement et l'élargissement de l'intégration européenne ont accru le poids du commerce intra-zone au sein de l'Union européenne, ce qui a renforcé l'interdépendance des États membres. Désormais, les fluctuations économiques affectant un pays ont inévitablement des effets sur les autres. C'est pourquoi la question de la coordination des politiques macroéconomiques est un enjeu crucial des relations entre les États membres.

A. Un projet économique et politique

Documents 1 et 2

B. Les avantages attendus du marché commun et de l'euro

Documents 3 et 4, exercice 1, document 4 p. 129

C. Une interdépendance accrue entre les États membres

Document 5

II. La coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne

Au sein de la zone euro, le principal outil de coordination des politiques budgétaires est le pacte de stabilité et de croissance qui contraint chaque État à limiter son déficit public à 3 % du PIB et sa dette publique à 60 % du PIB. De son côté, la politique monétaire a été confiée à une institution indépendante des États membres, la Banque centrale européenne dont l'objectif principal est de garantir la stabilité des prix. Cependant, la coordination des politiques économiques se heurte à un certain nombre d'obstacles comme l'absence d'un véritable budget européen, la forte hétérogénéité de développement des États-membres ou les politiques non coopératives menées par certains pays. Ce défaut de coordination est devenu particulièrement flagrant avec la crise des dettes souveraines. Pour améliorer son mode de gouvernance, l'Union européenne a à la fois adopté des mesures visant à renforcer la solidarité entre les États-membres (le mécanisme européen de stabilité) et des mesures qui limitent l'autonomie des États en matière de politique budgétaire (la validation des budgets nationaux par la Commission européenne).

A. Les instruments de coordination

Documents 6 et 7

B. Les difficultés de coordination

Document 3 p. 134, document 4 p. 135, documents 1 et 2 p. 136

C. La crise de la zone euro, l'occasion de rebondir ?

Document 8

Notions	Intégration régionale, union économique et monétaire, euro, coût de transaction, pacte de stabilité et de croissance, déficit public, dette publique, passager clandestin, politique conjoncturelle (politique budgétaire et politique monétaire), mécanisme européen de stabilité
Auteurs	Balassa, Ricardo, Mundell

Retrouvez les documents sur <http://ses.secours.free.fr/>.